

Image not found or type unknown



## Réception d'ouvrage, achèvement des travaux, maison individuelle

Par **jossy**, le **21/05/2009** à **22:07**

Mon maitre d'oeuvre me convoque pour la réception des travaux. Peux on mettre dans les réserves :

- la non conformité des travaux avec le permis de construire car il n'a toujours pas établi la modification du PC, en conséquence.

- Est t-il dans l'obligation de nous remettre les clefs à la fin de cette confrontation, si nous consignons les 5 % de son solde.

Merci par avance pour votre aide